

DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DE LA

région - Inférieure

Commune de ROYAN

ARRONDISSEMENT

CANTON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON

Séance du 18 Mars 194 6

OBJET :

régularisation
heures supplé-
mentaires.

L'an mil neuf cent ~~quarante six~~ dix huit du mois de Mars
le Conseil municipal de ROYAN s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. REGAZONI, Maire

46034

en session } ordinaire
 } d'après convocations faites le 11 Mars 194 6
 } extraordinaire

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :

Etaient présents : MM. Regazoni, Dasseux, Rochadereux,
Veysiére, Rue Parizet, Prugnaud, Boulerne, Chazeau,
Grussemeyer, Rikowsky, Baudet, Couzil, Couzinet,
Thomas, Bouchet, Ollivier, Senelien, Lavignac, Borecq
Arrivé, Prot, Challet, Couge

DATE
affichage, à la porte
mairie, du compte
de la séance :

Absents : MM. _____

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Con e ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a demandé au conseil de prendre
diverses délibérations que Monsieur le Percepteur es-
time nécessaires pour la régularisation de ses cri-
tures.

Le CONSEIL ADOPTE :

que les heures supplémentaires fournies par le person-
nel auxiliaire social payées sur la base de 1/100 du sa-
laire mensuel.

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents à la séance.

N'ont pas signé : MM.

vote a eu lieu au public, établir à la désignation de (Art. 51 de la loi d'Avril 1884).

tionner à la suite la qui les a empêché (Art. 57 de la municipale).